

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX

SEANCE du 16 avril 2026

Date de convocation : **L'an deux mil vingt-six**
13/04/2026 **Le treize avril à vingt heures trente minutes**
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en
séance publique sous la présidence de
Date d'affichage : Jean-François PEROCHEAU, Maire
13/04/2026

En exercice : 19
Présents : 18
Absents : 01
Votants : 19

Pouvoirs : 01

Etaient présents : Jean-François PEROCHEAU, Maire

Mmes, MM CLERC Cécilia, MÉCHINEAU Jean-Luc, De PARSEVAL Anne,
MONNERON Yann, BIRON Olivier, FOLLIOU Florine,
GUYOT Jean-René, FERRÉ Clémentine, MALRIEU Jérôme, LE GOYET
Géraldine, NÉAU Pierre, BARRETEAU Gladys, PROUTEAU Romain, BUTTNER
Jason, CHOISNET Frédérique, DEGRELLE Guillaume, BOISRAMÉ Magalie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MME ROBIN Myriam.
Absent : --

Madame Myriam ROBIN a donné pouvoir à Monsieur Yann MONNERON
MME Cécilia CLERC a été élue secrétaire de séance.

✓ **CCID : PROPOSITION POUR RENOUELEMENT SUIVANT AUX ELECTIONS
MUNICIPALES**

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

La durée du mandat des membres de cette commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La désignation est effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques sur proposition de noms faite par Monsieur le Maire et validée par le conseil municipal.

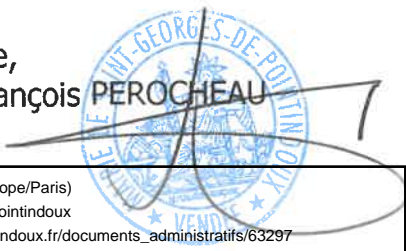
La liste proposée pour le mandat 2026-2032 est annexée à la présente et présentée aux membres du conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** la liste proposée et annexée à la présente.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-François PEROCHEAU



Le Secrétaire de séance,
Cécilia CLERC

